

politique d'égalité**la Ville à 100% pour le partage du temps et des tâches**

Poursuivant sa politique active en matière d'égalité, la Ville de Lausanne va mettre en place de nouvelles mesures en faveur de la mixité et le partage du temps de travail au sein de l'administration communale: *jobsharing*, promotion des femmes cadres, encouragement du temps partiel chez les hommes et décloisonnement de quelque 50 fonctions encore non mixtes. La Municipalité entend ainsi répondre par le rapport-préavis 2015/57 au postulat de Mme Muriel Chenux Mesnier «Osez postuler, un objectif légitime pour toutes et tous».

La Municipalité a engagé sa politique du personnel dans la voie de l'égalité entre hommes et femmes depuis plus de 25 ans. Elle a ainsi permis d'augmenter la part de femmes au sein de l'administration, de décloisonner les métiers, contribuant aussi à concilier vie de famille et monde professionnel. Force est de constater que des freins existent encore, notamment chez les femmes, lors de postulations à des postes de cadre ou chez les hommes voulant travailler à temps partiel. Le Conseil communal s'est fait l'écho de cette problématique. La Municipalité répond au postulat de M^{me} Muriel Chenux Mesnier, qui traite plus spécifiquement de la postulation, avec les quatre mesures suivantes :

le jobsharing

Le *jobsharing* ou *partage de poste* fera l'objet d'un encouragement, en particulier pour les postes de cadres. La Municipalité a décidé de développer cette expérience lors d'une phase pilote durant laquelle elle s'engage à mettre au concours, dans chaque direction, un poste de cadre sur ce nouveau modèle. Les recrutements ainsi que la phase de démarrage de la collaboration seront accompagnés par le service du personnel.

la promotion des femmes cadres

Si la proportion des femmes dans les postes de cadre (supérieurs et intermédiaires) a augmenté ces 25 dernières années, la progression s'essouffle et nécessite un nouvel encouragement ciblé. Chaque service de l'administration sera invité à identifier parmi ses collaboratrices celles qui présentent un potentiel de cadre. Elles pourront alors bénéficier de formations spécifiques visant la prise de confiance. Elles seront ensuite appuyées et encouragées lors de postulations internes.

la promotion du temps partiel

Le choix de travailler à temps partiel existe de longue date au sein de la Ville, mais il est très inégalement réparti entre femmes (65%) et hommes (à peine 10%). La Municipalité souhaite encourager ce modèle par le biais de deux mesures : encouragement du *jobsharing* et création d'un nouveau droit accordé lors de la naissance ou l'adoption d'un enfant. Le parent qui le souhaite pourra bénéficier d'une réduction de son taux d'activité de 20% maximum. Le taux d'activité réduit devra toutefois rester au minimum de 60%, respectivement 70% pour les cadres supérieurs.

la mixité des métiers

Si la mixité des fonctions a également progressé, environ 50 fonctions ne sont pas ou restent très faiblement mixtes. Les services concernés seront invités à envisager des mesures spécifiques pour améliorer cette situation.

L'égalité salariale fait partie du projet Equitas, qui vise la révision du système de rémunération et qui fera l'objet d'un autre rapport-préavis soumis au Conseil communal dans les mois qui viennent. Elle n'est donc pas intégrée à cet ensemble de mesures.

Administration générale et culture

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Daniel Brélaz, syndic, 021 315 22 00
- Valérie Berset Budde, déléguée à l'égalité, 021 315 23 61

Le rapport-préavis 2015/57 est disponible sous www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 1^{er} octobre 2015